



Chers résidents,

voilà maintenant le moment de vous présenter le quatrième et dernier budget de fonctionnement de ce conseil. Ce budget a été fait dans des conditions bien différentes cette année. Malgré les défis et les incertitudes engendrés par la COVID-19, le conseil et les employés municipaux ont réussi à bâtir un budget réaliste de 21,3 M\$ axé sur la saine gestion des finances, l'environnement et le transport actif.

Je suis très heureuse de vous annoncer que pour 2021, il n'y aura pas d'augmentation du taux de la taxe foncière. Le dépôt du nouveau rôle triennal d'évaluation 2021-2022-2023 a démontré une hausse moyenne des évaluations imposables de 6 % toutes catégories distinctes. Pour cette raison, le conseil a voté en faveur d'une diminution de 6 % du taux de la taxe foncière, et ce, tant pour le résidentiel que pour le non résidentiel. À cela s'ajoute l'augmentation des revenus engendrés par les nouveaux développements ce qui nous permet d'adopter ce taux réduit qui représentera un gel de la taxe foncière sur le compte annuel 2021 pour une résidence moyenne.

Les taux pour 2021 seront donc de :

- 0,7457 \$ par 100 \$ pour les évaluations résidentielles et agricoles
- 1,0536 \$ par 100 \$ pour les évaluations non résidentielles et industrielles

Une saine gestion des finances

Pour le conseil municipal, l'augmentation de nos revenus vient amplifier l'importance d'une saine gestion des finances afin d'assurer des investissements intelligents, de limiter les nouvelles dépenses et de permettre un remboursement plus rapide des dettes existantes. Le tout en gardant une marge de manœuvre pour résoudre les situations exceptionnelles qui pourraient subvenir. Une [politique sur la gestion de la dette à long terme et des excédents accumulés](#) a été adoptée cette année. Elle établit des ratios spécifiques en plus de fixer les cibles recherchées et les minimums ou maximums acceptables.

Deux ratios sont établis concernant la gestion de la dette à long terme :

1. Le ratio du service de la dette à la charge de l'ensemble des contribuables
2. Le ratio de la dette à l'ensemble des contribuables en fonction de la richesse foncière uniformisée.

Un ratio est également établi pour la gestion des excédents accumulés ainsi que les critères d'utilisation des excédents supplémentaires :

1. Le ratio de l'excédent de fonctionnements non affectés en fonction du budget annuel.

Tout au courant du processus budgétaire, une attention particulière a été portée au respect de cette politique. Le conseil s'est assuré de respecter les ratios établis et de réaliser ses projets d'investissements en limitant l'augmentation de la dette à long terme. Des travaux de drainage (150 000 \$), des équipements divers (96 250\$) et des véhicules (75 000 \$) seront payés par le budget de fonctionnement alors que d'autres véhicules (450 000 \$) et des dépenses d'entretien majeur de bâtiments (216 875 \$) seront payés à même l'excédent non affecté.

Au total, c'est près de 1 M\$ qui ne sera pas ajouté à la dette.

De plus, lors du dépôt du rapport financier annuel 2020 audité, un montant supplémentaire sera mis, si possible, dans un excédent affecté au rachat de la dette à long terme.



Finalement, une étude sur la dégradation des chemins a été budgétée afin de mieux planifier les travaux nécessaires à leur réparation et à leur maintien. Un montant a également été mis au budget afin de procéder à certaines analyses qui permettront de mieux anticiper les besoins à venir au centre-village. Bien que les nouveaux développements engendrent des revenus importants, ils créent également de nouveaux besoins en termes de services et d'infrastructures. Cette analyse nous permettra donc de mieux les planifier.

Des investissements en environnement et en transport actif

Plusieurs beaux projets ont été inclus dans le budget en lien avec l'environnement et le transport actif. Encore une fois cette année, ces éléments sont des priorités pour le conseil municipal.

Fonds vert municipal

Le conseil municipal a décidé de mettre sur pied un Fonds vert municipal qui permettra à la Municipalité, mais également à des organismes ou des résidents, d'obtenir un levier financier et un soutien municipal pour des initiatives environnementales, de développement durable ou de transport actif. Les projets admissibles devront être basés sur les orientations du Plan d'action en développement durable (PADD) et/ou du Plan directeur de transport actif de la Municipalité.

Plan d'action en développement durable (PADD)

Nous commencerons également à prévoir le renouvellement du PADD pour les années 2022-2025. Une mise à jour des projets réalisés depuis son adoption en 2018 sera par ailleurs publiée prochainement. Vous pourrez donc voir les actions qui ont été entreprises dans les dernières années et nous pourrons commencer à cibler, ensemble, les priorités à venir à cet effet.

Sentier communautaire et accès à la rivière Gatineau

La Municipalité travaillera dès le début de la prochaine année à finaliser le sentier

communautaire. Bien qu'il soit presque terminé, il reste encore du travail à faire, dont la finalisation de la signalisation. Un plan de communication sera par ailleurs élaboré pour bien vous expliquer le code de conduite à adopter lors de vos sorties, et ce, afin de respecter les résidents riverains et les autres utilisateurs. De plus, des glissières de sécurité et des barrières ont été prévues au Plan triennal d'investissements et seront ajoutées au cours de l'année prochaine.

Le budget 2021 comprend également le renouvellement de la licence Cocoriko, et ce, notamment pour tenir une consultation publique sur l'accès à la rivière Gatineau dès le début de la nouvelle année. Elle aura comme but d'identifier des sites potentiels pour une aire de repos ou de pique-nique, un accès à l'eau et une descente à bateaux à Farm Point.

Créations de sentiers de transport actif au centre-village

Le budget de fonctionnement prévoit la construction de deux nouveaux sentiers au centre-village. Le premier permettra d'encourager la marche et le vélo en offrant une alternative au chemin d'Old Chelsea avec un sentier qui partirait du chemin Padden jusqu'à l'autoroute 5. Ce sentier est un partenariat avec la Municipalité, la MRC des Collines-de-l'Outaouais, nos commerçants locaux et Sentiers Chelsea Trails. Nous en sommes encore au début du projet, mais le sentier devrait voir le jour au courant de l'année 2021.

Le deuxième sentier, dont la construction commencera aussi en 2021, reliera le quartier de la ferme Hendrick au chemin de la Mine. Il s'agit également d'un projet réalisé en partenariat avec Sentier Chelsea Trails.

Le conseil a adopté dans son Plan triennal d'investissement un montant pour commencer l'élaboration des plans et devis du sentier reliant le quartier du ruisseau Chelsea au boulevard de la Technologie à Gatineau. Ce sentier permettra notamment à plusieurs résidents d'utiliser un mode de transport actif pour se diriger vers les pôles d'emploi.

Ces sentiers sont le résultat de la consultation publique concernant le renouvellement du Plan de transport actif. Vous avez été nombreux à demander des connexions avec les villes



avoisinantes (94%) et les commerces (92%). Je suis très heureuse de vous annoncer que des actions en ce sens seront prises dans l'année à venir.

Projets pour les jeunes et ados

Un projet devrait voir le jour dans le quartier un pour la construction d'une structure qui permettra de faire bouger les jeunes. Vu l'absence d'infrastructure à cet endroit, certaines possibilités seront évaluées pour pallier ce manque.

Un montant a, de plus, été réservé pour l'élaboration d'un lieu de rassemblement pour les adolescents. Pour le moment, ni le lieu ni la forme n'ont encore été décidés. J'invite donc les adolescents à contacter leur conseiller ou conseillère municipal afin de nous partager ce qu'ils aimeraient!

Révision du plan d'urbanisme

La prochaine étape de la révision du plan d'urbanisme comprendra des consultations publiques ainsi que des ateliers virtuels avec des groupes communautaires et des intervenants. Le but de ces consultations sera d'établir les grandes orientations et les objectifs qui guideront l'aménagement du territoire à Chelsea pour les prochaines années. Nous prévoyons tenir ces consultations au début de l'année 2021.

L'étape qui suivra au printemps sera la révision des règlements d'urbanisme. Vous aurez ainsi l'occasion de vous exprimer sur des points encore plus précis, par exemple la forme des bâtiments, les mesures de protections des milieux naturels ou l'offre de service en termes de commerces. Encore une fois, votre participation est essentielle puisqu'elle sera la voix des décisions à venir dans les prochaines années.

Contestation de la CCN

Le conseil continue de travailler fort pour récupérer le 1,4 M\$ que la Commission de la capitale nationale (CCN) nous doit en revenus de paiements en remplacement d'impôt pour les exercices financiers 2018-2019 et 2020. Ce montant est important pour notre municipalité puisqu'il représente à lui seul 166 \$ pour le compte de taxes d'une résidence moyenne, et ce, sans compter les frais d'avocats.

L'audience devant le comité consultatif sur le règlement des différends associés aux paiements en remplacement d'impôt (DAP) a eu lieu à la fin novembre. Nous sommes maintenant en attente des conclusions du comité. Cela pourrait cependant prendre encore quelques mois.

Nous contestons le refus de la CCN de payer les montants qui nous sont dus concernant l'évaluation de leurs propriétés situées dans le parc de la Gatineau depuis maintenant deux ans. Afin de nous aider à payer les frais juridiques, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a tout récemment annoncé qu'elle nous versera un soutien financier jusqu'à concurrence de 10 000 \$. C'est une très bonne nouvelle de savoir que nous avons le soutien de l'UMQ. Nous espérons d'ailleurs que notre cause pourra servir de jurisprudence pour d'autres municipalités qui vivent ou pourraient vivre un conflit similaire.

Adoption de la politique des cadres

Le conseil municipal et les cadres de la Municipalité se sont entendus ce mois-ci sur leurs conditions de travail, et ce, jusqu'en 2022. Je tiens à remercier le comité de ressources humaines pour le travail sur ce dossier. Nous sommes très heureux puisqu'il est important pour nous de rester compétitif sur le marché et donc de garder nos cadres en poste. C'est grâce, entre autres, à leur travail que nous sommes en mesure de réaliser tous nos projets.

COVID-19

Pour aider les citoyens face à cette situation exceptionnelle, le conseil municipal a décidé de donner congé d'intérêts et de pénalités aux citoyens et aux commerçants sur les paiements des coupons de taxes de mars à septembre. Ces décisions ont eu un léger impact sur les résultats de l'année, mais ont contribué à se serrer les coudes en venant en aide à nos citoyens, commerçants et organismes qui ont connu des moments difficiles.

Une aide financière de 615 847 \$ a aussi été octroyée à la Municipalité par le gouvernement du Québec pour atténuer les impacts financiers de la pandémie sur les finances municipales pour 2020 et 2021. Cette dernière nous a permis d'assumer les dépenses supplémentaires et les pertes de revenus relatives à la pandémie, mais nous a surtout permis d'éviter des hausses de taxes municipales



pour les citoyens et entreprises pour 2021, en plus d'assurer la protection des services qui leur sont offerts. Ce montant servira également à soutenir la Fondation du centre Meredith en assumant les frais d'électricité.

Principaux projets du PTI 2021-2023

Le Plan triennal d'immobilisations (PTI) adopté en novembre dernier comprend des dépenses d'investissements à long terme contrairement au budget de fonctionnement qui cible plutôt les dépenses de l'année budgétaire en cours. Cette année encore, le conseil municipal a décidé d'investir dans les projets jugés prioritaires : les travaux d'aménagement et de signalisation sur le sentier communautaire, les travaux de réfection et d'aménagement du chemin du Lac-Meech et les travaux de réfection pour le chemin de la Rivière. Pour lire l'intégralité de mon mot sur le PTI et voir la liste des projets prévus, cliquez [ici](#).

Conclusion

J'aimerais remercier l'ensemble des élus pour leur dévouement au cours des trois dernières années. On dit que la politique municipale est le palier de gouvernement le plus près des résidents et c'est effectivement le cas. En tant que conseil municipal, nous nous sommes donné le mandat de vous écouter et de travailler avec vous sur les différents projets. J'aimerais également remercier tous les bénévoles qui prennent de leur temps pour travailler avec nous et l'administration municipale sur les projets qui leur tiennent à cœur. Merci également à tous les membres des comités municipaux qui nous permettent de prendre des décisions éclairées le moment venu.

Finalement, j'aimerais remercier le personnel de l'administration municipale pour qui l'année 2020 aura été bien particulière. Avec toute l'incertitude, les changements et les impacts de la COVID-19 sur leur travail, ils ont su garder le cap sur les projets et surtout faire en sorte que l'impact soit le plus réduit possible sur les services aux résidents.

Cette année, le temps des fêtes sera bien différent et beaucoup plus tranquille puisque nous devons le célébrer avec les membres de notre bulle familiale seulement. Le vaccin est en route, ce n'est pas le moment de lâcher. Je vous demande un dernier effort afin de se retrouver en forme et en pleine santé en 2021.

Joyeuses fêtes à tous!

Caryl Green
Mairesse